



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 7 février 2023 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2023-02-010 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2023**
 - 3.1 Suivi des procès-verbaux**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapports de la direction**
 - Directrice générale
 - Adjointe à la direction
- 6. Rapports**
 - . Rapport des services :**
 - Incendie décembre 2022
 - Incendie janvier 2023
 - Voirie
 - Urbanisme

7. Période de questions

- Aucune

8. Approbation des salaires et des comptes

Voir annexe A (salaires)

Voir annexe B (comptes fournisseurs)

9. Correspondances

9.1 Retrouvailles Polyvalente Louis-Saint-Laurent

9.2 Conférence de presse East Angus

9.3 HIVER 2023 - Info Réserve de ciel étoilé

9.4 Spectacle de magie – Fondation Pauline Beaudry

9.5 Journée Nathalie Champigny pour la Fondation Christian Vachon

10. Suivi

10.1 Lettre pour boîte postale.

10.2 Livraison de bacs

10.3 Inspecteur municipal (avec La Patrie)

10.4 Dépôt du procès-verbal de novembre 2022 (Journal du Haut-Saint-François)

10.5 Information pour célébration de mariage

11. Demandes

11.1 Présentation du projet Murmures de chez nous, sur le circuit des Sheds panoramiques

11.2 Dépôt du formulaire pour intérêts pécuniaires

12. Résolutions

12.1 Adoption du règlement 114-2023 modifiant le règlement 111-2022 décrétant le traitement des élus

12.2 Adoption du règlement 115-2022 modifiant le règlement 107-2022 décrétant les frais de déplacement des élus

12.3 Adoption du règlement 117-2023 modifiant le règlement 83-2017, concernant les permis et certificats.

12.4 Résolution pour engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de la cop15

12.5 Nomination d'un comité de suivis MADA

12.6 Modification de la résolution 2023-01-005 autorisant la ville de Weedon pour la gestion d'une ressource commune en loisirs, et du dépôt de la demande financière pour la ville de Scotstown et les municipalités de la ville de Weedon et du canton de Hampden.

12.7 Formation RDD avec MRC

12.8 Demande pour crédit pour intérêts de taxes foncières

12.9 Résolution pour révision de l'usage réel et de la nature des matricules, pour les Quotes-Parts de collectes.

12.10 Demande d'aide financière – FRR volet 4 – Entretien de la piste de ski de

fond 2022-2023

12.11 Demande d'aide financière – FRR volet 4 – Projet dalles de béton pour la patinoire

13. Avis de motion

13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 116-2023 modifiant le règlement 76-2016 décrétant la collecte et la disposition des déchets, des matières recyclables et des putrescibles (compost)

13.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 119-2023 décrétant l'imposition sur les droits supplémentifs

13.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 118-2023 modifiant le règlement 75-2016 sur la tarification des services municipaux

14. Varia

- Chemin Lucas
- Logo
- Contribution SDSH

15. Période de questions

- Aucune

16. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

Adoptée

#3 2023-02-011 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 7 janvier 2023, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 7 février 2023, soit adopté tel que présenté, et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 Rapport du maire

#5 Rapport de la Direction générale

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de janvier 2023 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#6

Rapport du service voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de janvier 2023 du service de voirie par Bruce Saint-Laurent, ceux du service incendie du mois de décembre 2022 et janvier 2023, et celui de l'urbanisme, par Fernando Rosas, que les élus ont préalablement consulté avant la séance.

#7

Période de questions

- Aucune

#8 2023-02-012 Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 64 232,80 \$ pour les déboursés 2023000029 à 202300059.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 13 477,23 \$ pour les déboursés : # 202300000 à # 202300022

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9

Correspondance

9.1 Retrouvailles Polyvalente Louis-Saint-Laurent

9.2 Conférence de presse East Angus

9.3 HIVER 2023 – Info Réserve de ciel étoilé

9.4 Spectacle de magie – Fondation Pauline Beaudry

9.5 Journée Nathalie Champigny pour la Fondation Christian Vachon

#10

Suivis

10.1 Lettre pour boîte postale

10.2 Livraison de bacs

10.3 Inspecteur municipal avec La Patrie

10.4 Dépôt du procès-verbal de novembre 2022 (Journal Le Haut-Saint-François)

10.5 Informations pour célébration de mariage

#11

Demandes

11.1 Présentation du projet Murmures de chez nous, sur le circuit des Sheds

panoramiques

11.2 Dépôt du formulaire pour intérêts pécuniaires

#12

Résolutions

#12.1 2023-02-013 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 114-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 111-2022 DÉCRÉTANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée au maire et aux conseillers et conseillères est déterminé par les dispositions générales de la Loi T-11.001;

ATTENDU QU'en outre de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités, et sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux qui les occupent, telles contributions aux œuvres diverses dans la municipalité encouragement aux arts et aux sports, etc. ;

ATTENDU QU'UN avis public a été donné le 30 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Martin Turcotte, et résolue à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil du Canton de Hampden ordonne et statue par règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 :

À partir du 1^{er} janvier 2023 une rémunération annuelle de six mille neuf cent quatre-vingt-un et quatre-vingt-huit cents (6 981,88 \$) sera accordée au maire du canton de Hampden. Une rémunération annuelle de deux mille deux cent vingt et onze cents (2 220,11 \$) accordées à chacun des conseillers et conseillères de ladite municipalité. Une rémunération annuelle de deux mille neuf cent cinquante-cinq et soixante-douze cents (2 955,72 \$) accordés au maire suppléant.

Article 3

À cette rémunération s'ajoutent pour tous les membres du conseil du Canton de Hampden une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

Article 4

Tel qu'il est prévu à l'article 6 de la Loi sur le traitement des élus et élues municipaux, lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant est de plus de 30 jours, le maire suppléant recevra une rémunération équivalente à celle du maire à compter de la 31^e journée, et ce, jusqu'à la fin du remplacement.

Article 5

Ces rémunérations seront payables en douze (12) versements égaux et consécutifs à la fin de chaque mois.

Article 6

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la municipalité, et un montant suffisant sera annuellement apporté au budget à cette fin.

Article 7

En outre, des rémunérations plus haut mentionnées, le conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de frais de déplacement et autres dépenses encourues par un membre du Conseil pour le compte de la municipalité, pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution du conseil.

Article 8

Le présent règlement aura pour effet d'annuler tous les autres règlements antérieurs traitants sur la rémunération des élus municipaux.

Article 9

Le présent règlement prend effet à compter du 7 février 2023.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

Adoptée

#12.2 2023-02-014 ADOPTION DU RÈGLEMENT 115-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 107-2022 DÉCRÉTANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire un règlement « sur les frais de déplacement des élus » ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 6 décembre 2022 par la conseillère Maryse Briand ;

ATTENDU QU'IL y a eu adoption du projet de règlement le 6 décembre 2022 ;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger tout règlement antérieur ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité de membres présents :

QU'IL soit statué et ordonné par règlement du conseil et il est par le présent règlement ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement sur les frais de déplacement des élus » et porte le numéro 115-2022 des règlements de la municipalité du canton de Hampden.

ARTICLE 3 GÉNÉRALITÉ

Les élus doivent être préalablement autorisés par le conseil municipal avant d'engager des frais de déplacement pour le compte de la municipalité. Le conseil municipal autorise, sur présentation de pièces justificatives, le remboursement de ces dépenses lors de ses séances ordinaires.

ARTICLE 4 FRAIS DE DÉPLACEMENT

On entend par définition pour les frais de déplacement : Rencontre virtuelle ou présente, soit pour une rencontre de comité, à l'exception des séances régulières, des séances extraordinaires et des ateliers de travail du conseil de la municipalité dont ceux-ci font partie du salaire annuel des élus.

- a. À l'intérieur des limites de la municipalité du canton de Hampden, de la municipalité de La Patrie ou de la ville de Scotstown : un remboursement de 25 \$ est accordé ;

- b. Pour tout déplacement à l'extérieur des limites de la municipalité du canton de Hampden, de la municipalité de La Patrie ou de la ville de Scotstown, sauf hors Québec : les frais par kilomètre parcouru seront payables selon le taux en vigueur, établi par la MRC du Haut-Saint-François ou un montant fixé à 40 \$, le montant accordé sera celui le plus avantageux.

ARTICLE 5 ABSENCE LORS D'UNE RÉUNION DU CONSEIL

L' élu a le droit de s'absenter d'une réunion du conseil sans perdre la rémunération qui lui est accordé mensuellement.

ARTICLE 6 FRAIS POUR FORMATIONS OU RENCONTRES

- a) Pour toutes les formations ou rencontres, soit en présentiel ou virtuel pour une journée entière, un montant fixe de 150 \$, et pour une demi-journée un montant fixe de 75 \$ payable à chaque élu.

ARTICLE 7 AUTRES DÉPENSES

On entend par autres dépenses, tous autres frais occasionnés pour une formation, rencontres, réunions, par exemple, repas, inscription, etc., doit préalablement être approuvés par le conseil municipal ou la direction générale selon les droits qui lui sont accordés, l' élu doit présenter une pièce justificative, afin de recevoir son remboursement.

Adoptée

#12.3

**RÈGLEMENT 117-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 83-2017 DÉCRÉTANT LES PERMIS ET
CERTIFICATS**

Reportée

#12.4 2023-02-015

**RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA
PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE
CADRE DE LA COP15**

ATTENDU le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

ATTENDU QU'IL y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations ;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

CONSIDÉRANT que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

La municipalité du canton de Hampden s'engage :

- À s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier.
- À donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire.
- À participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en accordant la priorité aux habitats d'espèces indigènes, aux milieux humides et riverains ainsi qu'aux espaces naturels à proximité.
- À soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030.
- À protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire.
- À participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation.
- À viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030.
- À prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour vos citoyens.

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présent, que la municipalité du canton de Hampden, s'engagement à agir concrètement dans le contexte de la COP15 pour vivre en harmonie avec la nature, arrêter le déclin de la nature et freiner la perte de biodiversité.

Adoptée

#12.5 2023-02-016 NOMINATION D'UN COMITÉ DE SUIVI (MADA)

ATTENDU QUE la ville de Scotstown conjointement avec la municipalité du canton de Hampden ont réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE la ville de Scotstown et la municipalité du canton de Hampden accordent une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées ;

ATTENDU QUE cette démarche et les consultations effectuées auprès des citoyens de Scotstown sont un outil primordial pour aider à la prise de décision pour établir les besoins et la vision à élaborer par son plan d'action ;

ATTENDU l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité du canton de Hampden adopte la politique à l'égard des personnes âgées et son plan d'action d'une durée de cinq (5) ans, soit de 2023 à 2027 ;

QUE la municipalité du canton de Hampden avec la participation de la ville de Scotstown procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élue responsable des questions familiales et âgées (RQFA), madame Élisabeth Boil, conseillère de la ville de Scotstown ;

Ce comité sera composé des onze (11) membres suivants :

NOMS ET TITRES	RESPONSABILITÉ
BOIL, Élisabeth Conseillère de la ville de Scotstown	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la sécurité des citoyens et citoyennes• Favoriser la communication et l'accès à l'information• Maintenir les personnes âgées dans leur domicile et promouvoir l'arrivée de jeunes familles
CLOUTIER, Mariette Citoyenne	<ul style="list-style-type: none">• Remettre en place les activités avant COVID : Tai-chi, gymnastique adaptée...• Instaurer des activités éducatives : cours d'ordinateur, de tablette électronique, de téléphone intelligent• Favoriser la communication et l'accès à l'information• Soutien à la santé et aux saines habitudes de vie
COLEMAN, Nancy Citoyenne	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir les personnes âgées dans leur domicile et promouvoir l'arrivée de jeunes familles
NOMS ET TITRES	RESPONSABILITÉ
COUTURE, Réal Citoyen	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir les personnes âgées dans leur domicile et promouvoir l'arrivée de jeunes familles
GILBERT, Caroline Citoyenne	<ul style="list-style-type: none">• Aide aux autres membres
GUILLEMETTE, Marjolaine Conseillère de la ville de Scotstown	<ul style="list-style-type: none">• Développer les liens intergénérationnels dans la communauté• Faciliter la mobilité
IRVING, Lisa	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la sécurité des citoyens et citoyennes

Conseillère de la municipalité du canton de Hampden	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mobilité
MATHIEU , Jacky Citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en place les activités avant COVID : Tai-chi, gymnastique adaptée... • Instauration des activités éducatives : cours d'ordinateur, de tablette électronique, de téléphone intelligent
OUELLET , Chantal Citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la relève des bénévoles de tous âges dans les comités • Soutien à la santé et aux saines habitudes de vie
POLARD , Monique Directrice générale de la ville de Scotstown	<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux autres membres
ROY , Manon Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité du canton de Hampden	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les liens intergénérationnels dans la communauté • Assurer la relève des bénévoles de tous âges dans les comités.

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations aux conseils municipaux ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

Adoptée

#12.6 2023-02-017 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-01-005**
AUTORISANT LA VILLE DE WEEDON POUR LA
GESTION D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN
LOISIRS ET DU DÉPÔT DE LA DEMANDE
FINANCIÈRE POUR LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE HAMPDEN ET LA VILLE DE
SCOTSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Hampden, Scotstown et Weedon désirent présenter un projet de [Ressource commune en loisirs locaux dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente résolution soit adoptée selon la version finale de l'entente de coopération intermunicipale en loisirs et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité du canton de Hampden s'engage à participer au projet pour une Ressource commune en loisirs locaux et à assumer une partie des coûts ;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la municipalité de Weedon, organisme responsable du projet.

Adoptée

#12.7 2023-02-018 FORMATION RDD AVEC MRC

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden offre le service de points de dépôts des résidus domestiques dangereux (RDD) depuis 2022 ;

ATTENDU QUE l'année précédente, une formation de manipulation des RDD a été donnée par l'entreprise Laurentides Re/Sources et que pour l'année 2023 une autre formation sera offerte gratuitement ;

ATTENDU QUE cette formation est nécessaire pour tous les employés qui sont responsables d'un point de dépôt de RDD dans la municipalité ;

Il est donc proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte que la directrice générale, son adjointe et les deux employés du service de voirie, suivent la formation.

Adoptée

#12.8 2023-02-019 DEMANDE POUR CRÉDIT POUR INTÉRÊT DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a reçu une demande dans le but que nous puissions créditer des intérêts sur un compte de taxes ;

ATTENDU QUE cette demande est un cas particulier et que la municipalité juge la requête présentable ;

Il est donc proposé par la conseillère Maryse Briand, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte de créditer les intérêts qui concerne cette demande selon l'entente prise entre les deux parties.

Adoptée

#12.9 2023-02-020 RÉSOLUTION POUR RÉVISION USAGE RÉEL ET DE LA NATURE DES MATRICULES POUR LES QUOTES-PARTS DE COLLECTES

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden doit procéder à la révision pour l'usage réel de collectes sur son territoire ;

Il est donc proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte que la direction effectue la révision de la nature des collectes.

Adoptée

#12.10 2023-02-021 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – FRR - VOLET 4 –
ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND 2022-
2023**

ATTENDU QUE la ville de Scotstown a déposé une demande de financement dans le volet FRR volet 4 – vitalisation pour l’entretien de la piste de ski de fond 2022-2023 ;

ATTENDU QUE le montant initial demandé est de 7 200 \$ pour le projet de l’entretien de la piste de ski de fond 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du siège numéro 2 se retire de la délibération et du vote. Il est donc proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à la majorité des membres présents, que la municipalité du canton de Hampden débourse à même ses fonds disponibles du FRR – volet 4, un montant de 3 600 \$ qui représente 50 % du montant initial demandé par la ville de Scotstown pour le projet d’entretien de la piste de ski de fond 2022-2023.

Adoptée

#12.11 2023-02-022 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – FRR – VOLET 4 –
PROJET DALLE DE BÉTON POUR PATINOIRE**

ATTENDU QUE la ville de Scotstown a déposé une demande de financement dans le volet FRR volet 4 – vitalisation pour le projet dalles de béton pour la patinoire ;

ATTENDU QUE le montant initial demandé est de 57 725,28 \$ pour le projet de dalles de béton de la patinoire ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l’unanimité des membres présents que la municipalité du canton de Hampden débourse à même ses fonds disponibles du FRR – volet 4, un montant de 28 862,64 \$ qui représente 50 % du montant initial demandé par la ville de Scotstown pour le projet dalles de béton pour la patinoire.

Adoptée

#13 **Avis de motion**

#13.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 76-
2016 DÉCRÉTANT LA COLLECTE ET LA DISPOSITION
DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES
PUTRESCIBLES (COMPOST)**

La conseillère Lisa Irving donne avis de motion et dépôt du projet de règlement 116-2023 modifiant le règlement 76-2016 décrétant la collecte et la disposition des déchets, des matières recyclables et des putrescibles (compost) qui sera présenté lors d’une prochaine séance en vue de son adoption.

#13.2 **IMPOSITION SUR LES DROITS SUPPLÉTIFS VÉRIFIER
RÈGLEMENT**

Le conseiller Martin Turcotte donne avis de motion et dépôt du projet du règlement 117-2023, concernant les droits supplétifs, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

#13.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 75-2016 TARIFICATION DES SERVICES
MUNICIPAUX**

Le conseiller Martin Turcotte donne avis de motion et dépôt de projet de règlement numéro 118-2023 modifiant le règlement 75-2016 tarification des services municipaux, qui sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

#14 **Varia**

- Chemin Lucas
- Logo
- Contribution SDSH

#15 **Période de questions**

- Aucune

#16 2023-02-023 **Levée de la séance**

À 21 h 04, la conseillère Chantal Langlois, propose la levée de la séance

Adoptée

Bertrand Prévost, Maire

Manon Roy, Directrice générale
et greffière-trésorière